



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 120376

Texte de la question

La réglementation régissant l'allocation de rentrée scolaire à Mayotte dispose qu'une partie de cette allocation est versée aux établissements du second degré. M. Mansour Kamardine demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui confirmer le montant des sommes versées à ce titre pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006. Il lui demande en outre de lui donner la liste des établissements bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120376

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2581